

Encourager les nouvelles technologies



PHILIPP KUTTER, CONSEILLER NATIONAL, MEMBRE DU BUREAU DU TEAM POLITIQUE FUTURE // Le Conseil des Etats et la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national poursuivent le même objectif concernant la Loi sur le génie génétique : à moyen terme, l'agriculture suisse doit pouvoir utiliser de nouveaux procédés de sélection par édition génomique. Au sein de la CSEC-N, nous empruntons cependant une autre voie que la chambre haute, et proposons un régime d'homologation basé sur les risques dans un arrêté séparé. Le Conseil fédéral peut ainsi clarifier les questions encore existantes et soumettre un projet au Parlement d'ici à la mi 2024.

Le changement climatique, la sécurité alimentaire ou l'utilisation de pesticides mettent l'agriculture face à de grands défis, en Suisse comme dans le monde. Les procédés de sélection utilisant des organismes génétiquement modifiés dans lesquels aucun matériel transgénétique n'a été inséré offrent une énorme chance de relever ces défis. Si ces nouvelles méthodes de sélection apportent une plus-value claire à l'agriculture, à notre environnement et aux consommateurs, nous nous coupons l'herbe sous les pieds en interdisant ces technologies.

Les nouveaux procédés sont largement utilisés pour développer des produits innovants dans le monde entier, et l'UE élabore actuellement une réglementation qui favorise cette technologie. Il est important que nous restions à jour. Faisons aujourd'hui un petit pas qui aura d'importants effets pour l'avenir de l'agriculture et de la recherche en Suisse !

P. 2

HORIZON EUROPE

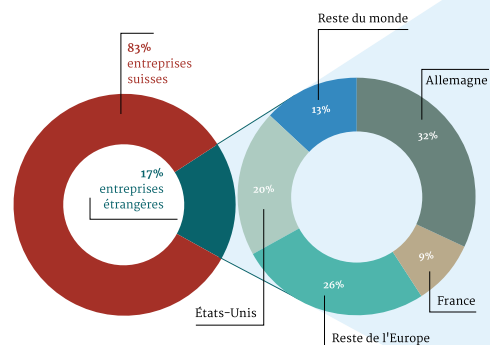
La Suisse perd en attractivité

Horizon Europe est le programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation pour les années 2021 à 2027. Avec un budget de 95,5 milliards d'euros, il est le programme d'encouragement le plus complet au monde. Les scientifiques des pays associés peuvent postuler à tous les appels de projets qui leur correspondent. Les projets sont évalués et seuls les meilleurs projets font l'objet d'un financement au-delà des frontières. Avec son statut de pays tiers non associé, la Suisse a un accès restreint ou difficile au programme. Ce statut est valable jusqu'à nouvel ordre pour les années 2021, 2022 et au-delà, tant qu'aucune négociation d'association n'aura été menée et conclue. Les conséquences de la non-association de la Suisse sont détaillées en page 2.

P. 3

FAITS & CHIFFRES

Deux tiers des entreprises étrangères actives en R-D ont leur siège en Europe



P. 4

LOI SUR LE GÉNIE GÉNÉTIQUE

Réglementer séparément les nouvelles méthodes de sélection

Impressum

Münstergasse 64/66, 3011 Berne / T +41 31 351 88 46
info@netzwerk-future.ch, www.netzwerk-future.ch
La reproduction des articles est autorisée avec l'indication de la source. // © Netzwerk FUTURE 2022

HORIZON EUROPE

La Suisse perd en attractivité

Horizon Europe est le programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation pour les années 2021 à 2027. Avec un budget de 95,5 milliards d'euros, il est le programme d'encouragement le plus complet au monde. Les scientifiques des pays associés peuvent postuler à tous les appels à projets qui leur correspondent. Les projets sont évalués et seules les meilleures candidatures font l'objet d'un financement au-delà des frontières. Avec son statut de pays tiers non associé, la Suisse a un accès restreint ou difficile au programme. Ce statut est valable jusqu'à nouvel ordre pour les années 2021, 2022 et au-delà, tant qu'aucune négociation d'association n'aura été menée et conclue. Les conséquences de la non-association de la Suisse sont détaillées ci-dessous.

Que signifie le statut de pays tiers non associé ?

Les chercheuses et chercheurs de Suisse peuvent participer d'une manière limitée à environ deux tiers des mises au concours de projets collaboratifs, mais ne sont plus autorisé-e-s à les diriger. Les financements ne proviennent pas de l'UE, mais de la Suisse. La Suisse est exclue du tiers restant, ce qui comprend les bourses individuelles du Conseil européen de la recherche (CER), les bourses postdoctorales Marie Skłodowska-Curie (MSCA) et l'accélérateur EIC du Conseil européen de l'innovation (CEI) nouvellement créé. Par le passé, les scientifiques et entreprises suisses ont connu un fort taux de succès dans ces domaines, sur les plans scientifiques et financiers.

Quelles sont les conséquences à court terme d'une non-association ?

Horizon Europe a débuté en 2021. La Suisse a déjà manqué d'importants appels à projets ainsi que la possibilité de participer à des consortiums internationaux de recherche. Les scientifiques suisses et les entreprises qui avaient déposé leur candidature pour un projet ont dû la céder à des partenaires au sein de l'UE. Ces conséquences négatives sont irréversibles.

Quelles sont les chances d'une association en 2022 ?

Actuellement, il n'y a pas de discussion en cours en vue de négocier une association de la Suisse. Une association de la Suisse durant l'année 2022 est par conséquent improbable.

A quelles conséquences faut-il s'attendre sur le long terme ?

Même si la Suisse peut encore s'associer jusqu'en 2027, l'exclusion actuelle aura un impact négatif à long terme. La recherche et l'innovation évoluent dans un environnement très compétitif. Les bourses et les directions de projet iront à d'autres actrices et acteurs de l'UE. Ayant déjà été exclue temporairement d'«Horizon 2020» en

2014, la Suisse risque de perdre sa réputation de partenaire fiable. L'ensemble de la place suisse de recherche, d'innovation et l'économie suisse perdent de leur attractivité, en particulier pour les jeunes personnes talentueuses.

Certains scientifiques tournent-ils le dos à la Suisse ?

Les hautes écoles européennes essaient de débaucher des chercheuses et chercheurs suisses qui auraient pu bénéficier d'un ERC Grant en 2021. Les scientifiques qui ne peuvent pas diriger de projet ici pourraient envisager un transfert vers une institution de l'UE. On observe également une réticence dans l'occupation des chaires professorales. Les hautes écoles suisses perdent de leur attractivité.

Il est très important que les organisations FRI soient impliquées dans les travaux de planification.

Comment les mesures transitoires sont-elles réglementées ?

En septembre 2021, le Conseil fédéral a chargé le SEFRI de mettre en place des mesures transitoires. Le Parlement avait déjà accordé les moyens financiers nécessaires en 2020 dans le cadre du Message relatif à la participation de la Suisse à Horizon Europe. Le FNS a mis en place des solutions transitoires concernant les bourses individuelles de l'ERC et les MSCA. Avec l'entrée en vigueur de la Loi fédérale révisée sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI), Innosuisse pourra verser des contributions financières au start-up et aux PME suisses.

La communauté scientifique est-elle informée de ces développements ?

Les scientifiques et les entreprises ont besoin de recevoir les informations de manière anticipée. Ils et elles ont besoin d'une sécurité de planification quant aux instruments et aux moyens d'encouragement disponibles pour l'année en cours. Concernant les mises

au concours de l'année 2022, il y a à la fin du mois de février encore une grande incertitude. Il est en outre très important que les organisations FRI soient impliquées dans les travaux de planification.

Y'aura-t-il des mesures complémentaires ou de remplacement ?

Des mesures complémentaires doivent être initiées indépendamment d'une association de la Suisse, pour renforcer la place de recherche et d'innovation par des actions complémentaires. La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats a récemment demandé au Conseil

fédéral d'adopter rapidement un message de financement pour ces mesures.

Des mesures de remplacement doivent intervenir si aucune association n'est possible à long terme.

Comment les entreprises suisses gèrent-elles la situation ?

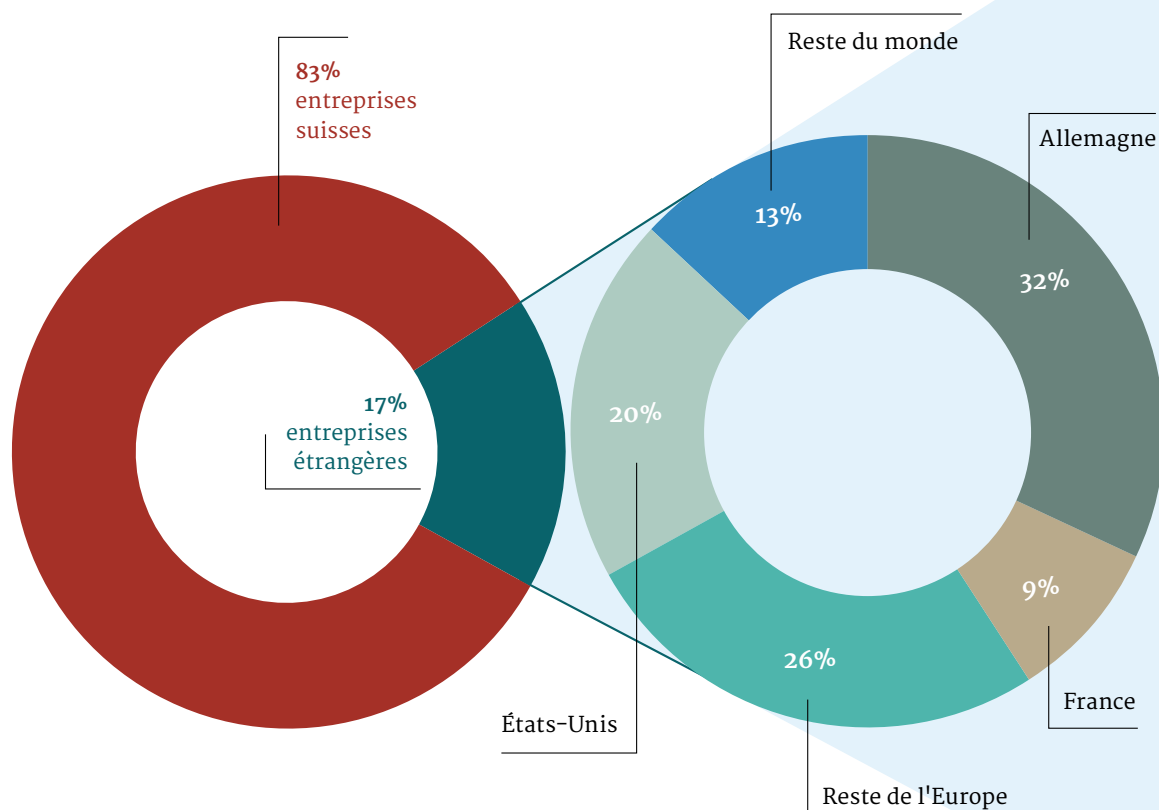
Plusieurs entreprises et spin-off ouvrent des filiales dans des pays de l'UE ou envisagent de le faire. Ces départs engendrent une perte d'emplois et de plus-value économique en Suisse, le plus souvent dans des secteurs prometteurs comme la cybersécurité, la technologie quantique, la biopharmacie ou la robotique.

FAITS & CHIFFRES

Deux tiers des entreprises étrangères actives en R-D ont leur siège en Europe

Pour la première fois, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a analysé dans une étude l'importance des activités de recherche et développement menées en Suisse par des groupes multinationaux. Les résultats

montrent qu'une entreprise sur six (17%) actives en R-D est sous contrôle étranger. Près d'un tiers de ces entreprises étrangères ont leur siège en Allemagne (32%), 9% sont basées en France et 26% dans le reste de l'Europe. Seul un tiers des entreprises étrangères sont originaires de l'extérieur de l'UE : 20% ont leur siège aux Etats-Unis, et 13% dans le reste du monde, parfois en Chine ou dans d'autres pays asiatiques. Les entreprises étrangères sont actives dans les secteurs de la chimie-pharmacie (24%), des métaux-machines (22%), des branches technologiques (18%), de la recherche et du développement (10%), et autres (13%).



LOI SUR LE GÉNIE GÉNÉTIQUE

Réglementer séparément les nouvelles méthodes de sélection

Les Chambres fédérales sont d'accord de prolonger de quatre ans le moratoire sur la mise en circulation des organismes génétiquement modifiés (OGM). Cependant, pour les nouvelles techniques de sélection et les OGM qui en résultent et auxquels aucun matériel génétique étranger à l'espèce n'a été ajouté, de nouvelles voies doivent être empruntées. Lors de la session d'hiver 2021, le Conseil des Etats a décidé de les exclure du moratoire sur le génie génétique. Une majorité de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) soutient cette orientation, mais demande que les nouvelles méthodes de sélection soient réglementées dans un acte législatif séparé. Le Conseil fédéral doit adopter un projet en ce sens à l'intention du Parlement d'ici mi-2024 au plus tard.

Recommandation de vote du Réseau FUTURE

Le Réseau FUTURE recommande de soutenir la proposition de la majorité de la CSEC-N concernant l'article 37a, alinéa 2 de la Loi sur le génie génétique.

EN BREF

La campagne «Stick to Science» est lancée

Des acteurs et actrices suisses et britanniques du monde la science ont lancé début février 2022 la campagne «Stick to Science». Elle s'adresse aux décideurs et décideuses politiques de l'UE et demande une association rapide de la Suisse et du Royaume-Uni au programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation.

Six NTN Innovation Booster

L'agence suisse pour l'encouragement de l'innovation Innosuisse soutient six nouvelles initiatives dans le cadre des réseaux thématiques nationaux, dites NTN Innovation Booster. Les équipes, composées des partenaires du monde de la recherche et de l'entreprise, ont commencé leurs travaux en janvier 2022.

La Suisse reste membre de COST

La Suisse reste membre à part entière de l'Association européenne «European Cooperation in Science and Technology» (COST). Les scientifiques en Suisse peuvent donc continuer à participer à toutes les actions COST, à les coordonner et à soumettre des propositions pour de nouvelles actions. Le programme de financement COST soutient la coopération scientifique et la mise en réseau en Europe.

La Suisse veut participer à Copernicus

Le Conseil fédéral vise une participation à Copernicus, le programme d'observation de la Terre de l'UE, pour les années 2021-2027. Les départements DETEC, DDPS, DFAE et DEFR ont été chargés d'entamer des discussions techniques afin de négocier l'accord d'association bilatéral nécessaire. Une association de la Suisse lui permettrait de participer à l'élaboration du programme, lui assurerait le libre accès à ses données à long terme et garantirait aux industries la participation aux appels d'offres.